

Laon, le 26 octobre 2026,

ROUTES DÉPARTEMENTALES : PIERRE-JEAN VERZELEN LANCE LES TRAVAUX D'UN RETOUR À 90KM/H DANS L'AISNE

En 2018, la généralisation du 80 km/h sur les réseaux routiers départementaux a imposé une règle identique à des routes pourtant très diverses à travers la France, suscitant incompréhension et mécontentement.

Face à la contestation de cette mesure, la loi d'orientation des mobilités de 2019 a ouvert aux Conseils départementaux la possibilité d'y déroger.

Depuis, une majorité de Départements a choisi de rétablir la limitation à 90 km/h, sur tout ou partie du réseau routier, estimant notamment que le passage à 80 km/h n'avait pas produit les effets attendus.

Dans un département comme l'Aisne, où les déplacements routiers occupent une place importante dans leur vie quotidienne, les habitants ont besoin de **règles compréhensibles, cohérentes et adaptées aux routes** qu'ils empruntent.

Dans ce contexte, Pierre-Jean VERZELEN, Président du Conseil départemental, annonce le **lancement des études préalables en vue de relever la limitation de la vitesse à 90km/h sur le réseau routier départemental.**

Ces études, strictement encadrées par la réglementation, nécessiteront plusieurs mois de travail. **Les préconisations de ces travaux** (état du réseau routier et ciblage des axes, analyses sécuritaires, évaluations financières) **sont attendues pour mars 2027.** En lien avec la commission départementale de sécurité routière, ce dossier sera piloté par **Mathieu FRAISE, vice-président en charges des infrastructures routières.**

« Sur le sujet des routes comme dans bien d'autres domaines, nous voulons des décisions adaptées à la réalité de nos territoires. L'Aisne ne peut pas être administrée comme si toutes ses routes présentaient les mêmes caractéristiques et les mêmes usages » déclare Pierre-Jean VERZELEN.

*« Nous engageons ce travail avec une ligne claire : **d'avantage de cohérence entre la vitesse pratiquée et la réalité d'un axe de circulation**, aucune décision ne sera prise sans un **examen approfondi des enjeux de sécurité** »* conclut le Président du Conseil départemental.